

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Actualisation du tableau des emplois permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de :

- procéder à l'ouverture d'un poste d'agent de police municipale, à temps complet, dans le cadre d'un recrutement à venir au sein de la Police Municipale.
- procéder à l'ouverture d'un poste d'attaché territorial et un poste de conseiller des activités physiques et sportives en prévision du recrutement d'un.e directeur.ice du complexe aquatique. En fonction du recrutement qui sera réalisé, l'un des deux postes sera fermé lors d'un prochain conseil municipal.
- procéder à l'ouverture d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, en prévision du recrutement d'un.e directrice ludo médiathèque. En fonction du recrutement qui sera réalisé, l'un des deux postes sera fermé lors d'un prochain conseil municipal.

Les deux emplois ci-dessus pourront être pourvus par des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. La durée du contrat sera de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans, dans les conditions de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées. À l'issue de cette période, le contrat des agents seront reconduits pour une durée indéterminée. La rémunération sera basée sur la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emplois sur lequel sont ouverts les postes, assortie du régime indemnitaire inhérent à ces derniers.

- permettre la possibilité de pourvoir par un agent contractuel le poste de chef.fe de projet systèmes d'information géographique au sein de la DSIN, ouvert par délibération n° 2022-22 du 2 février 2022. Ce recrutement interviendra dans les conditions de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisées, compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées sur ledit poste. La rémunération sera basée en référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux avec le régime indemnitaire inhérent au poste.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

procéder à la transformation du poste de chargé d'opérations bâtiments, ouvert par délibération n°2019-80 du 1^{er} juillet 2019, sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, afin de procéder au recrutement sur le poste de directeur.rice des moyens généraux, sur le même cadre d'emplois.

permettre la possibilité de pourvoir ce poste par un agent contractuel. Ce recrutement interviendra dans les conditions de l'article L332-8 2°, compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées sur ledit poste. La rémunération sera basée en référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux avec le régime indemnitaire inhérent au poste.

procéder à l'ouverture de quatre postes d'adjoints techniques et de deux postes d'ATSEM en prévision du remplacement anticipé d'agents des écoles partant à la retraite. Ces postes seront fermés au départ à la retraite effectif des agents concernés.

procéder à la fermeture d'un poste de rédacteur territorial ouvert par délibération n° 2018-94 du 1^{er} octobre 2018, à la suite d'un départ par voie de mutation d'un agent.

procéder à la fermeture d'un poste d'attaché ouvert par délibération n° 2022-22 du 7 février 2022 dans le cadre d'une période de tuilage sur les fonctions de chargé de mission aménagement foncier et valorisation du patrimoine ;

procéder à la fermeture d'un poste d'attaché territorial ouvert par délibération n°2021-114 du 4 octobre 2021 dans le cadre du processus de recrutement d'un.e conducteur.ice d'opérations renouvellement urbain, le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des ingénieurs.

procéder à l'ouverture d'un poste d'ingénieur en prévision du recrutement d'un.e chef .fe de projet systèmes d'information, poste ouvert par délibération n°2018-94 du 1^{er} octobre 2018, sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux. En fonction du recrutement qui sera réalisé, l'un des deux postes sera fermé lors d'un prochain conseil municipal.

permettre la possibilité de pourvoir ce poste par un agent contractuel. Ce recrutement interviendra dans les conditions de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisées, compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées sur ledit poste. La rémunération sera basée en référence à la grille indiciaire des ingénieurs ou des attachés territoriaux avec le régime indemnitaire inhérent au poste.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Ouverture			Fermeture		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Agent de police municipale	1	Temps complet	Rédacteur	1	Temps complet
Attaché	1	Temps complet	Attaché	2	Temps complet
Assistant de conservation du patrimoine et des	1	Temps complet			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

bibliothèques					
Adjoint technique	4	Temps complet			
ASEM	2	Temps complet			
Ingénieur	1	Temps complet			

Ceci exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8 2° ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique, notamment celui du 16 mars 2022

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
27 voix pour
2 abstentions
5 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022
Publication : 19/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.